

SEANCE DU 6 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six mai, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 26 avril, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Jeannette WILLOCQ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Mme WILLOCQ, Mr DELENCRE, Mme GOBERT, M. DEPRES, M. VANLITSEBURGH, Mr MERLIER, Mme RESZEL, Mme COOREVITS, Mme DESCAMPS, Mr PITAU, Mr PLISZKA,

Etaient excusés : Mme GUILLEZ ayant donné procuration à Mme GOBERT
Mr SIX ayant donné procuration à Mr PLISZKA,

Etaient absents : Mme VANOISE et Mr CHEVALLIER

Secrétaire de séance : Mme COOREVITS

DEL 2019-269 : MAPA – AMENAGEMENT DE L'ATELIER MUNICIPAL DANS LE HANGAR DEBERSEE – CHOIX DES ENTREPRISES - *autorisation de signature*

Afin de procéder aux travaux d'aménagement d'un nouvel atelier municipal dans le hangar DEBERSEE,

Mme le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée avec avis publié dans la Voix du Nord le 29 mars 2019 et déposé sur un espace de dématérialisation avec remise des offres pour le 17 avril 2019.

Mme le Maire donne lecture des candidatures retenues par la commission d'ouverture des plis :

- LOT 1 : Généralités : lot supprimé et assumé par les services techniques de la commune,
- LOT 2 : Toiture : AV Plâtrerie : 20 479.70 €
- LOT 3 : Menuiseries : SAS Delepierre : 3 968 €
- LOT 4 : Maçonnerie : BATIDOMEO : 7 960 €
- LOT 5 : Carrelage : BATIDOMEO : 18 153 €
- LOT 6 : Plâtrerie : BATIDOMEO : 24 194 €
- LOT 7 : Plomberie : LM Services : 8 617.51 €
- LOT 8 : Assainissement : LM Services : 5 769.30 €
- LOT 9 : VMC : LM Services : 1 482.30 €
- LOT 10 : Electricité : LM Services : 22 089.94 €
-

SOIT UN MONTANT TOTAL H.T de 112 713.75 €

Après avoir pris connaissance de ces éléments,

LE CONSEIL MUNICIPAL, avec 10 « pour » - 2 « contre » et une abstention,

D E C I D E de retenir les offres ci-dessus référencées,

F I X E le montant des travaux à 112 713.75 €,

A U T O R I S E Mme le Maire et/ou le 1^{er} adjoint à procéder à la signature des devis et à tous avenants rendus nécessaires pour la continuité des travaux.

DEL 2019-270 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Mme le Maire fait part à l'assemblée que, par nécessité de service, il est proposé de créer un poste dans la filière administrative.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

D E C I D E de créer un poste dans la filière administrative, à *temps complet* :

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Quotité : 35 h / 35 h

D I T Q U E

- le poste est créé à compter du 1^{er} juin 2019 et suivra l'échelle indiciaire s'y rapportant,
- les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

DEL 2019-271 : CONVENTION POUR L'ADHESION AU SERVICE « OBSERVATOIRE FISCAL INTERCOMMUNAL »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération, n° 2019/062 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault en date du 25 mars 2019 relative à la création d'un observatoire fiscal intercommunal,

Vu la délibération, n° 2019/063 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault en date du 25 mars 2019 relative à la signature des conventions pour l'adhésion au service « observatoire fiscal intercommunal »,

Considérant qu'il convient de signer une convention définissant le cadre et les modalités d'intervention du service « observatoire fiscal intercommunal » dont l'objet est de :

- accompagner les communes dans une meilleure connaissance de leurs bases de fiscalité directe qui repose essentiellement sur les locaux à usage d'habitation ;
- accompagner les communes auprès des services fiscaux au sein des commissions communales.
- apporter un soutien à la formation des nouvelles équipes dans le cadre des commissions communales des impôts directs qui seront mises en place en 2020.

O U Î E l'expose de son Maire,

Après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

A U T O R I S E Mme le Maire et/ou le 1^{er} adjoint à signer la convention pour l'adhésion au service « observatoire fiscal intercommunal » ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

DEL 2019-272 : MODIFICATION DE LA CONVENTION « SERVICE COMMUN : VOIRIE ET INFRASTRUCTURE »

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 30 juin 2017, le conseil municipal l'avait autorisée à signer la convention avec la Communauté de communes Pévèle Carembault pour l'adhésion de la commune au service commun « voirie et infrastructure ».

Elle informe également, qu'à la demande de la Communauté de communes Pévèle Carembault, il y a lieu de modifier cette convention en raison du changement des dispositions financières (*art.6 de la convention*).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, *à l'unanimité*,

A U T O R I S E Mme la Maire à signer la convention modifiée avec la Communauté de communes Pévèle Carembault.